

A. D. 41–54. — Papyrus Claudius. Cursive romaine.

Berlin, Kgl. Museen, Ägyptische Urkunden, P. 8507.

C'est un fragment de papyrus, de provenance égyptienne. Le fragment tout entier mesure 28,5 × 65 cm. Le *recto* du papyrus porte une écriture latine, en trois colonnes, le *verso* une écriture grecque, que l'on croit du 1<sup>er</sup> siècle après J.-Ch. Notre Fac-similé reproduit la seconde colonne de l'écriture latine, la mieux conservée, avec la fin de la première et le commencement de la troisième colonne. Le papyrus a été édité par Gradenwitz et Krebs dans *Ägyptische Urkunden aus den Königlichen Museen zu Berlin. Griechische Urkunden*, II, Berlin 1898, p. 254. 255. 256, N° 611 (voir aussi *Berichtigungen und Nachträge*, p. 357). Ont traité de ce papyrus: Blass, *Literar. Centralblatt*, 1897, N° 21, et Mitteis, *Zur Berliner Papyruspublication* II, dans *Hermes*, 32, 1897, p. 639. — Il s'agit de fragments de deux *Orationes principis in senatu habitae*. Les éditeurs les croient du temps de Claude (41–54), car, d'une part, il est fait mention des cinq décuries de juges de Caligula, d'autre part on ne tient encore aucun compte du *senatus-consulte* de Turpillius, de l'an 61, contre les artifices malveillants des dénonciateurs. Le style aussi, d'après eux, serait du temps de Claude. Voici le contenu d'après Mitteis: « On s'élève contre cet abus, que les procès criminels sont suspendus par le fait de l'entrée en vacances des tribunaux, ce qui, à n'en pas douter, prolonge la douloureuse angoisse des inculpés et, comme il ressort des motifs, n'est qu'un pur artifice de dénonciateurs méchants. C'est pourquoi les causes criminelles pendantes seront aussi désormais, *prolatis rebus*, traitées jusqu'à conclusion. Du reste, semble-t-il, au commencement de la 3<sup>e</sup> colonne se trouvait encore une autre proposition. » Nous devons le Fac-similé à l'amabilité de M. le Professeur L. Traube de Munich.

Ancienne cursive romaine. Les lettres sont d'une écriture légère et courante, et généralement un peu inclinées à droite; leur forme répond à l'écriture capitale; mais en beaucoup pourtant les traits accessoires sont laissés de côté, on ne conserve que les essentiels; souvent aussi les lettres qui dans l'écriture capitale sont angulaires sont ici arrondies. La distinction entre lettres longues et lettres courtes apparaît déjà fort nette: ainsi, certaines lettres sont toujours courtes, comme *m*, *n*, *o*, *u*, d'autres sont tantôt longues, tantôt courtes, comme *e*, *i*, *s*, d'autres enfin dépassent régulièrement la ligne, en haut comme *b*, *d*, *h*, et d'autres en bas comme *f*, *q*, *r*. On a donc ici le point de départ de l'écriture minuscule. Si l'on compare cette écriture avec celle des tablettes de cire, on voit que le tracé sur le papyrus est plus franc, les traits ont plus de mouvement et ils sont plus arrondis: les lettres se traçaient sur les tablettes de cire avec le *stylus*, tandis qu'ici on s'est servi du *calamus*.

Lettres isolées. Le jambage droit de l'a commence par un trait légèrement incliné, presque horizontal, puis s'infléchit fortement vers la partie inférieure; la traverse manque (*causam*, 1; *hae*, 2). *b* n'a que la boucle inférieure, et encore du côté gauche, de sorte que l'on est induit à lire *d*, cependant *d* a ici une tout autre forme (*agentibus*, 2; *vobis videtur*, 3; *barbam*, 22). *e* est tantôt long, tantôt bref et fait d'un seul ou de deux traits (*causam*, 1; *procedant*, 2; *iudicibus*, 4). Le trait gauche dans le *e* est arrondi; celui de droite déborde celui de gauche qu'il coupe quelquefois (*procedant*, 2; *videtur*, *decernimus*, 3). Généralement *e* est long et fortement arrondi, les barres font défaut en haut et en bas; la languette se rattache souvent aux lettres suivantes (1. 2). *f* descend au-dessous de la ligne (7, 12). La queue du *g* est faite d'un petit trait, ondulé et horizontal (*agentibus*, 2; *ignora*, 7). La seconde haste de l'*h* n'a que la moitié de sa hauteur; elle est faite d'un seul coup avec la traverse (*hae*, 2; *incohata*, 6). *i* a la forme longue, demi-longue et brève; d'ordinaire, il est long au commencement et à la fin des mots, bref au

milieu (*petitori*, 1; *si*, 2; *qui*, *inimicos*, 13; cf. *iis*, 4; *ipsi*, 15; *qui*, 21). Voir *l* (*male*, 2; *prolatis*, 4). Voir *m* qui souvent à la fin des mots a le dernier jambage allongé (*causam*, 1; *regnum*, 12; *reorum*, 19). Voir *n* (1. 2). *o* est ordinairement très petit (1. 2. 3). Le *p* n'a pas de boucle en haut, mais seulement un petit trait; en bas la haste infléchit vers la droite (*petitori expediat*, 1). *q* a la queue très longue et oblique (*quae*, 8; *tanquam*, 15). La haste de l'*r* descend bien au-dessous de la ligne, l'épauule de l'*r* consiste généralement en une barre placée à côté ou au-dessus de la haste, ou la coupant; quelquefois, au commencement des lignes l'épauule de l'*r* est grande et ondulée; on ne retrouve plus la queue de l'écriture capitale (*petitori*, 1; *intra rerum*, 5; *remedia*, 9; *reos*, 14). L'*s* est tantôt long, demi-long ou court; il est plutôt tiré en long qu'en large; souvent il semble fait d'un seul coup de plume, généralement pourtant il est fait de deux traits de plume (1. 2. 3. 4. 10. 17). La haste du *t* est dans sa partie inférieure ou droite ou courbée vers la droite (1. 2. 3). *u* est fait d'une boucle ronde, ouverte vers le haut; il est le plus souvent très petit et souvent aussi est lié aux lettres suivantes (1. 3. 4. 21). Voir *x* (*expediat*, 1).

Souvent il y a des accents (1. 3. 4).

Abréviations. Voir les sigles pour *patres conscripti* (3, et colonne III, 10).

Liaison des lettres. La plupart du temps les lettres sont séparées les unes des autres, quelques unes pourtant, l'*e* en particulier, sont liées avec les suivantes: voir *en*, *au*, *et* (1), *et aut*, *et ma* (2).

Séparation des mots. Les mots sont séparés par de petits espaces blancs et par des points.

Voir les corrections aux lignes 2. 13. 19.

A la 2<sup>e</sup> ligne de la II<sup>e</sup> colonne et à la 10<sup>e</sup> ligne de la III<sup>e</sup> colonne, il y a un mot, qui avance en marge.

(Dans la transcription on a reproduit aussi les accents et les points qui se trouvent dans l'original.)

|                  |   |                                   |
|------------------|---|-----------------------------------|
| .. in lungi      | tenuisse .causam .petitori .expediat                              | suá .caus . .                     |
| .. nequis        | hae .ne .procedant <sup>1)</sup> .artes .male .agentibus .si      | fastidú . .                       |
| .. reciperator   | vobis .videtur .patres conscripti .decernámus .ut .etiam          | data .ins . .                     |
| .. puto .hos     | prolátis .rebus .iis .iudicibus .necessitas .iudicandi            | a[ . . ]cat . .                   |
| .. iudicare      | 5 imponátur .qui .intrá .rerum [.] agendárum .dies                | hanc . . .                        |
| .. is .Laetoriae | incohata .iud[ic]ia .non .peregirint .nec                         | faciam . . .                      |
| ..               | defuturas .ignoro .fraudes .monstróse .agentibus                  | dij[e]bus . .                     |
| .. as .sed .hóc  | multas .adversus .quas .excogitávimus <sup>2)</sup> .sp[e]ro      | d . . . n . .                     |
| .. irificas      | remedia .interim .hanc .praecélússise                             | caussa . . .                      |
| .. ció .cum      | 10 nimium .volgáram .omnibus .malis .lites                        | haec .patres conscripti .si . . . |
| .. m .iudicem    | habentibus .satis .est .nam .quidem .accu-                        | simplíciter . . .                 |
| .. et .nec       | satórum .regnum .ferre .nulló .modó .possum                       | displicent . . .                  |
| .. s .inter      | qui .cum <sup>3)</sup> .apud .curiosum .consilium .inimicos .suos | templum . . .                     |
| .. stet          | reos .fecerunt .relincunt .eós .in .albó .pendentes               | voltis .s . .                     |
| .. on .profi     | 15 et .ipsi .tanquam .nihil .egerint .peregirantur                | dum .qu . .                       |
| .. cite          | cum .rer[um] .magis .natura .quam .leges .[tam]                   | mem . . .                         |
| .. giunt         | accusatóre[m] <sup>4)</sup> .quam .reum .[.]ulátum .const[ri]c-   | min . . .                         |
| .. órem .est     | tunq[ue] .h[ab]eat .adjuvám[.] .quidem .hoc                       | huius . . .                       |
| .. antur         | .. . . . <sup>5)</sup> profpóditum .accusa[ti]o[n]em .et .reorum  | consule . . .                     |
| .. ae            | 20 del[i]ciae .quia .minuís .invidio[s]um .sit .eorum             | relati . . .                      |
| .. ore .nc       | tale .factum .qui .iam .sq[ua]lorem .sumere                       | senten . . .                      |
|                  | barbam[que] .et .capillum .[su]mmittere                           | ause . . .                        |

<sup>1)</sup> *inter* est barré et l'on a écrit *pro* au-dessus. <sup>2)</sup> Pour *excogitabimus*. <sup>3)</sup> *cum* a été écrit après coup au-dessus de la ligne. <sup>4)</sup> Pour *accusatorem*. <sup>5)</sup> Six lettres environ ont été barrées.